

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

Le 29 mai 2026 à 12 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 18

- Votants : 23

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, Mickaël Suchail, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Pascale Maret, Nathalie Robert, Nelly Royer

Étaient excusés : Mme Sylvie Garriguenc (pouvoir à M. Jean-Marc Brottes)

Mme Isabelle Panel (pouvoir à M. Jean-Noël Souvignet)

Mme Pascale Sève (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

M. Jérôme Guilhot (pouvoir à M. Jean-Christophe Allemand)

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

■ Administration de l'assemblée délibérante

a. Appel des conseillers – Vérification du quorum
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

b. Election du secrétaire de séance
Sébastien Currat est désigné secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

c. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2026
M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2026.

Vote à l'unanimité

■ Affaires financières

a) Souscription d'un emprunt de 600 000€ auprès de la Caisse d'Epargne

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne un Contrat de Prêt pour le budget général de la Commune.

Nadia Lallemand indique que ce prêt est à taux variable indexé sur le livret A soit 1.15% +1.50% actuellement. Nadia Lallemand précise que la Mairie a la possibilité de choisir le taux fixe si elle le souhaite. La commission finances a choisi la durée la plus longue pour réduire les mensualités trimestrielles, soit 25 ans. Pas de pénalités de changement de taux.

Chantal Crouzet demande si la Caisse d'Epargne applique des frais de dossier. Oui, ils représentent 0,15 % du montant du prêt et ils ne peuvent pas être négociés.

Pascale Maret demande le montant annuel à rembourser. Il est de 452 597€ avant le prêt de la Caisse d'Epargne.

Précision de Antonio Savini : 6.5M d'emprunt soit 600 000€ de remboursement chaque année en plus du nouvel emprunt.

Certaines banques ont refusé (ex : Agence France Locale) de nous accorder un prêt. Si ce prêt est refusé, la seconde solution serait de repousser l'échéance de juillet 2026 sur Juillet 2027.

Antonio Savini souhaiterait l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire si un plan sur plusieurs années était décidé. Non obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants mais au volontariat.

Les fonds devraient être libérés sous 3 semaines.

Vote à l'unanimité

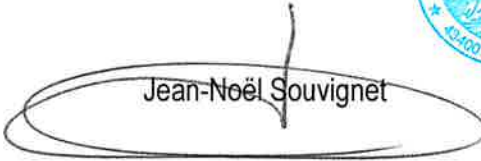
Questions diverses

Thibaud Valla confirme le lien entre les pompiers et la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 12h59

Le maire,

Le secrétaire de séance


Jean-Noël Souvignet





Bastien Currat

Procès-verbal accepté lors de la séance du conseil municipal du 22 juin 2026

(vote à l'unanimité)

Publication le 25 juin 2026